

**Question orale de Mme Lemaitre relative « aux projets de la Ville retenus par la Région bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des appels à projets concernant les bâtiments scolaires »**

**Mme Lemaitre.**- Lors de la séance du 19 décembre dernier, plusieurs questions ont été soulevées sur les projets de bâtiments scolaires et sur l'appel à projets lancé par la Région bruxelloise.

Je souhaiterais, un mois et demi après, dresser un état global de la question. Le boom démographique et, plus particulièrement, la façon dont la Ville, pouvoir organisateur de très grande importance, pourra répondre au déficit annoncé de places dans nos établissements scolaires pour garantir à chaque Bruxellois un enseignement de qualité dans de bonnes conditions, sont des éléments cruciaux.

Ce dossier nécessite également un suivi strict pour être anticipé et préparé par les autorités de la Ville, vu le délai entre le moment où un projet est décidé et celui où un élève peut, pour la première fois, franchir les portes d'un nouveau bâtiment. Il ne faudrait pas que, par manque de prévoyance, des élèves se retrouvent à la rue parce que les locaux scolaires sont saturés et que les nouveaux locaux sont toujours en chantier.

La Région bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont lancé des appels à projets concernant les bâtiments scolaires et le subventionnement d'une partie des travaux. La Ville a répondu à ces deux appels à projets, elle a été retenue et s'est vu promettre des sommes non négligeables.

Où en est la Ville dans ses démarches, avec la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles, visant les projets qui ont été sélectionnés par elles ? En décembre passé, nous avons accepté le report de l'envoi des dossiers à la Région. Je voudrais donc m'assurer que tout est désormais en ordre, tant envers la Région qu'envers la Fédération.

Pouvez-vous m'apporter des précisions quant aux différences de montants que j'avais relevées dans le projet de budget de la Ville entre celui annoncé par le ministre-président de la Région et celui annoncé par la Ville (1,5 million et 2 millions €) ?

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à Mme Hariche.

**Mme Hariche**, échevine.- La Ville adopte une position volontariste dans plusieurs domaines, dont l'enseignement, et cet élément n'est pas suffisamment reconnu.

En mai 2011, la Région a lancé un appel à projets pour l'ouverture de places supplémentaires dès septembre 2012 dans l'enseignement fondamental. Les dossiers devaient être rentrés pour le 1er octobre, mais un délai de 15 jours nous a ensuite été accordé. Vu les besoins concentrés essentiellement dans le nord de Bruxelles, vu la volonté de la Ville de répondre à un maximum de demandes et vu les possibilités d'extension dans nos établissements, le département de l'instruction publique a dès lors travaillé initialement sur 5 dossiers :

- primaire Magnolias : création de 6 classes ;
- primaire Heembeek : création de 6 classes ;
- primaire Klavertje Vier : création de 6 classes ;
- primaire Steyls : aménagement de 4 classes ;
- primaire Six-Jetons : aménagement de 4 classes.

Le 7 juillet, nous avons donc lancé 5 marchés de service pour désigner les bureaux d'études chargés de concevoir les aménagements et/ou constructions, et de constituer les dossiers des permis d'urbanisme et d'environnement.

Pour les deux dossiers d'aménagement des combles, nous n'avons reçu aucune offre ; nous avons introduit auprès de la Région les 3 dossiers de constructions modulaires à Magnolias, Heembeek et Klavertje Vier, ce qui représente, à terme, une augmentation totale de 432 places.

Pour septembre 2012, deux classes supplémentaires en première année seront ouvertes dans chacun des trois établissements, soit 144 places. Les 3 projets introduits par la Ville ont donc été retenus par la Région, que nous tenons à remercier.

En ce qui concerne les courriers officiels annonçant les montants des subsides obtenus pour Heembeek et Magnolias, ils sont arrivés au courant du mois de décembre au secrétariat du département de l'instruction publique, alors que le projet de budget était bouclé par les services administratifs depuis novembre. Pour le projet à Klavertje Vier, les services administratifs n'avaient pas encore pris connaissance de l'arrêté du Collège de la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Les montants indiqués dans le budget 2012 sont donc des montants estimés, tant en recettes qu'en dépenses, et seront rectifiés lors des modifications budgétaires. Au budget initial 2012, à l'extraordinaire, voici respectivement les dépenses et les recettes de subsides par école : Heembeek : 2,3 millions de dépenses contre 1,4 de recettes ; Magnolias : 2,4 millions contre 1,47 ; Klavertje Vier : 2,3 millions contre 1,4, soit un total de 7 millions de dépenses contre 4,27 millions de subventions. Les montants des promesses fermes de subsides ainsi que des dépenses réévaluées depuis sont les suivants : Heembeek : 1.808.408 € contre 908.408 ; Magnolias : 2,23 millions contre 1,3 ; Klavertje Vier : 2,427 millions contre 1,527.

S'agissant de Klavertje Vier, 572.569 € sont octroyés dans le cadre de l'appel à projets, la VGC complétant par un subside de 954.475 €. Vous constaterez que la diminution des dépenses estimées compense intégralement la diminution des recettes réelles. Cette modification ne met donc aucunement en danger la réalisation des projets, ni l'équilibre budgétaire.

En ce qui concerne les dossiers, nous avons voulu développer des projets architecturaux de grande qualité, pas simplement des conteneurs entassés les uns sur les autres. Nous avons également souhaité des constructions durables. Ainsi, les classes supplémentaires seront, certes, préfabriquées, mais elles auront une durée de vie identique à celles de locaux en dur et seront isolées aux normes d'un bâtiment classique. De ce fait, nos dossiers sont plus complexes que les cahiers des charges standard proposés par la Région. Les délais initialement prévus étant trop courts, ils étaient impossibles à respecter. La Région a accepté de les prolonger.

En accord avec la Région qui nous garantit le subventionnement, la Ville s'est dès lors engagée (décision du Conseil communal du 19 décembre) à augmenter sa capacité d'accueil de 144 places pour septembre 2012 et d'aboutir, au terme des travaux, aux 432 places prévues.

Des conteneurs provisoires seront loués ; les 144 élèves supplémentaires les occuperont dès septembre, jusqu'à ce que la construction des nouveaux bâtiments soit terminée. Ce 26 janvier, un courrier a été envoyé à la Région afin de préciser la situation et de faire avaliser le nouvel échéancier des travaux. Cela ne devrait pas poser de problème. Les cahiers des charges sont en cours de finalisation et les résultats des essais de sol seront connus cette semaine. J'espère que les éléments que je viens de vous apporter seront de nature à apaiser toutes vos inquiétudes.

**M. le Bourgmestre**.- Précisons que les pavillons de l'instruction publique offrent des qualités d'isolation équivalentes à celles des bâtiments en dur. Et les parents en sont désormais parfaitement conscients. La parole est à Mme Hariche.

**Mme Hariche**, échevin.- La Ville de Bruxelles a élaboré des cahiers des charges plus stricts, qui lui sont particuliers, raison pour laquelle leur mise en œuvre prend davantage de temps.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à Mme Lemaitre.

**Mme Lemaitre**.- Je remercie l'échevine pour ces réponses complètes et rassurantes. Elles montrent une prise de conscience des défis que nous devons relever et des actions qui doivent être menées.

Où en sont les projets retenus à la suite de l'appel à projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Mme Hariche**, échevine.- Le projet dont question vise l'athénée Émile Bockstael. Le subside alloué ne nous permettra pas de rénover complètement le bâtiment, comme nous l'aurions souhaité. Nous devons donc nous contenter de la partie avant de l'établissement. Je puis vous communiquer les informations sur l'avancement du dossier. Les études seront prochainement lancées.